



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----

PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

-----

**Commune de ST LAURENT-BLANGY**

-----

**CREATION D'UNE UNITE DE DECOUPE ET DE  
CONDITIONNEMENT DE POISSON  
PAR LA SOCIETE LEROY FISHCUT**

-----

Par arrêté préfectoral du 30 octobre 2012, la Société LEROY FISHCUT, dont le siège social et d'exploitation sont situés Allée des Commios – Zac Actiparc à ST LAURENT-BLANGY, est autorisée à exploiter, sous le régime de l'enregistrement, une unité de découpe et de conditionnement de poisson, pour lequel un avis de consultation du public s'est déroulé du 27 août au 27 septembre 2012 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture et une copie est déposée aux archives de la Mairie de ST LAURENT-BLANGY et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.